

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

Nous nous mettons à écrire au moment où une chaîne de télévision diffuse le film *China Girl*, une production américaine de 1987 destinée à dénoncer le racisme et à encourager le multiculturalisme. A cette époque, le monde semblait encore extraordinairement normal, mais beaucoup de prémisses de ce que nous vivons aujourd'hui étaient déjà présentes. Le décor du film est celui de deux quartiers «ethniques» qui s'affrontent impitoyablement en plein New York. Comme certaines communautés sont moralement intouchables, le réalisateur a dû choisir parmi les autres: ce sont les Italiens et les Chinois qui se détestent, s'insultent, se battent, se font la guerre, en s'interdisant mutuellement l'accès à leur quartier et en empêchant toute idylle qui ne soit pas strictement cantonnée à leur communauté. Les Chinois, surtout, sont dépeints comme racistes, méchants, violents, incapables de s'affranchir de leurs réflexes passésistes; seules les jeunes femmes sont ouvertes d'esprit et attirées par les valeurs modernes de l'Occident.

Trente-huit ans plus tard, la Chine a beaucoup changé, mais pas la vision qu'en ont les Occidentaux. Les Chinois ne sont pas devenus «comme nous», ils continuent à ne pas penser

«comme nous». A nos yeux, ils ne sont tout simplement pas compréhensibles. *A nos yeux, oui; what else?* Nous n'allons tout de même pas les regarder autrement qu'à travers nos propres yeux! Nous n'allons tout de même pas, nous qui représentons la modernité, le progrès et la liberté, nous *mettre à leur place* et essayer de *penser comme eux!*

Nous avons eu l'occasion d'échanger récemment quelques propos avec une jeune femme franco-chinoise, qui a vécu plusieurs années en Chine avant de poursuivre ses études en Europe. Elle regrette les préjugés caricaturaux et négatifs des gens d'ici à l'encontre de son pays. Serait-ce le souvenir des événements de 1989 sur la place Tian'anmen? Elle s'emporte: «C'est une vieille histoire! Et puis, il n'y avait que quelques étudiants qui défiaient le gouvernement...» Ou alors le contrôle social que les autorités chinoises exercent aujourd'hui sur leur population? Elle ne comprend pas notre réticence: «Le gouvernement surveille les personnes qui enfreignent la loi, c'est plutôt rassurant, non?» La conversation s'oriente vers les études que suivent des membres de sa famille; elle explique que des experts du parti communiste évaluent les résultats scolaires des jeunes gens et dirigent ces derniers vers les formations

qui leur conviennent le mieux, vers les universités les plus adaptées à leurs capacités. Elle approuve: «Au lieu de tâtonner, de perdre du temps à faire des erreurs, on est aidé à choisir dès le départ la meilleure voie.» Nous apprenons encore que la plupart des jeunes Chinois suivent des formations académiques et que les métiers manuels sont mal considérés – sauf tenir un restaurant, activité qui permet de vivre convenablement.

S'ensuit un moment de silence et de <sup>1</sup> perplexité. Nous qui nous méfions viscéralement de l'Etat, qui nous hérissons à chaque *conseil bienveillant* de nos autorités et qui empoignons la kalach' à chaque fois que nous entendons le mot «expert», nous peinons à nous imaginer dans une telle société. Pourtant nous éprouvons de la fascination pour cet Empire du Milieu dont la muraille évoque un rempart contre la dégénérescence de l'Ouest et dont les villes et les infrastructures devraient faire saliver les Européens englués dans leur anthropophobie éco-anxieuse. De la fascination aussi pour cette proue orientale du continent eurasiatique, alliée aujourd'hui à la Russie pour faire barrage à l'impérialisme yankee. De la curiosité enfin pour ce mélange original de communisme socio-politique résistant à la moder-

nité et de dynamisme économique largement mondialisé. Or voilà que, précisément, une simple conversation nous confronte à la réalité de ce modèle politique, à ses aspects dérangeants (de notre point de vue), mais aussi à l'adhésion qu'il suscite auprès d'une partie au moins de la population qui lui est soumise. On est loin de *China Girl*...

Peut-être notre interlocutrice est-elle naïve; peut-être que sa vision des choses changera; peut-être n'est-elle pas représentative des

Chinois de son âge. Mais nous n'en savons rien. Elle semble simplement avoir une affection tenace pour son pays et une confiance décomplexée dans ses autorités – une telle confiance apparaissant impensable dans notre propre modèle social. Allons-nous juger? Condamner? Vitupérer ce pays et ses habitants qui s'obstinent à ne correspondre ni au modèle prôné par les progressistes occidentaux ni à celui rêvé par nous autres conservateurs? Ou tenterons-nous de comprendre leur point de vue et leur manière de penser, selon

la maxime «autres lieux, autres mœurs»?

L'Occident, depuis des décennies, ne jure que par le multiculturalisme. Mais si – comme tout semble l'indiquer – il cesse désormais d'être le centre du monde, il va devoir faire quelques sérieux efforts pour comprendre enfin les *autres cultures*, en réalisant que cette expression ne désigne pas uniquement quelques tribus de sauvages.

Pollux

## Service civil et droits fondamentaux



Le service civil, qui permet aux authentiques objecteurs de conscience et à beaucoup d'autres jeunes Suisses aux motifs beaucoup moins nobles d'éviter l'armée, est devenu, comme il fallait s'y attendre, un problème considérable du fait que les conditions d'accès ont été facilitées au fil du temps. Réservé au départ aux jeunes gens qui pouvaient prouver que l'appartenance à l'armée créait pour eux un véritable conflit de conscience, il a fini par accueillir sans autre forme de procès tous ceux qui étaient décidés à accomplir un service 1,5 fois plus long et cent fois moins pénible que le service militaire.

La Confédération fournit ainsi à diverses institutions hospitalières, sociales et environnementales une main-d'œuvre sous-payée – sans

que ce genre d'exploitation ne soulève la moindre indignation chez les défenseurs des travailleurs –, mais débordante de bonne conscience ou franchement rigolarde: les «civilistes» sont gentils ou malins, contrairement aux jeunes citoyens qui accomplissent leur devoir dans l'armée.

L'ennui, c'est que le nombre de jours accomplis par ces «civilistes» aurait passé de 11'500 en 1996, date de l'introduction du service civil, à 1,8 million en 2023, au détriment des effectifs de l'armée. On s'affole donc un peu à Berne<sup>1</sup>. La Commission de la sécurité du Conseil national voudrait qu'on réintroduise l'examen du conflit de conscience. Le Conseil fédéral, toujours combatif et imaginaire, s'oppose à cette idée, mais propose quelques mesurées.

Par bonheur, un conseiller national socialiste jurassien se charge de la défense de la mauvaise cause et du discours à la fois creux et ronflant de rigueur:

*La réintroduction de l'examen de conscience serait un recul massif et une restriction inadmissible des droits fondamentaux de ceux qui, pour des raisons éthiques, décident de ne pas faire de service militaire.*

Personnellement, je trouve que le respect des droits fondamentaux de ceux qui décident pour une raison quelconque de ne pas faire de service militaire passe par le paiement de la taxe d'exemption, dont ils peuvent toujours gagner le montant en allant, pendant leur temps libre, tenir compagnie à des vieillards ou nettoyer des forêts, sans solde et sans compensation, mais contre due rétribution.

Refrain: il faut supprimer le service civil.

Mariette Paschoud

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/service-civil-ils-veulent-que-les-hommes-passent-un-examen-pour-eviter-l-armee-103269787>.

## Ne dites pas...

Ne dites pas: «Deux frères nigériens ont eu une altercation physique samedi peu après 5 heures du matin, à la gare de Lausanne.»<sup>1</sup> Dites: «Deux frères nigériens se sont battus samedi peu après 5 heures du matin, à la gare de Lausanne.»

Il est bien triste que la bagarre se soit terminée par le décès d'un des

deux frères, mais ce n'est pas une raison pour qu'un journaliste pressé, négligent ou ignorant inflige à ses lecteurs des fautes de vocabulaire. Une altercation relève de la violence **verbale**.

D'autres rédacteurs se permettent d'évoquer, lorsqu'ils rendent

compte d'une prise de bec, une «altercation verbale».

On tombe d'oxymore en pléonasme vicieux.

*Le pinailleur*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/lausanne-un-nigerien-decede-apres-une-altercation-avec-son-frere-a-la-gare-103257947>.

## FIV remboursable?

*Le Grand Conseil a accepté de patienter jusqu'à une solution fédérale pour que la FIV soit prise en charge par l'assurance maladie de base.*

Telle était l'accroche d'un article publié par **20 minutes** en ligne, le 25 janvier 2025, au sujet de la décision du Grand Conseil vaudois de ne pas permettre le financement par le Canton de la fécondation in vitro (FIV)<sup>1</sup>. Cette dernière n'est pas, pour l'instant, remboursée par l'assurance-maladie de base, d'où une scandaleuse inégalité de plus entre les «nantis» et les «plus démunis».

On notera que le Grand Conseil ne s'oppose pas au principe de la prestation. Il veut que l'aide vienne de l'assurance-maladie de base, qui est de la compétence de la Confédération. Comme «ça commence à bouger» à Berne, tous les espoirs sont

permis, même s'«il n'est pas possible à ce stade de transmettre un calendrier précis».

Le Grand Conseil évacue une question essentielle: pourquoi la collectivité devrait-elle payer, que ce soit par ses impôts ou par ses primes, des interventions qui ne servent ni à lutter contre une maladie ni à soigner les conséquences d'un accident?

*Il a été constaté que partout où la FIV a été prise en charge, leur [sic] nombre a fortement augmenté. Si tel était le cas en Suisse, «le nombre de FIV annuelles dans le canton de Vaud (1400) pourrait être multiplié par cinq», a estimé le Conseil d'Etat.*

S'ensuit-il qu'il existe un droit absolu et imprescriptible à l'implantation d'enfants aux frais d'autrui?

Si une personne laide décide de s'embellir en recourant à la chirurgie esthétique, rien ne s'y oppose, à condition qu'elle paie la facture. On n'imagine pas quelque âme sensible réclamant le remboursement des opérations par l'assurance-maladie de base, sous prétexte que seuls les gens aisés peuvent s'offrir ce luxe,<sup>3</sup> les autres laids étant condamnés à la mocheté.

Pourtant, la laideur peut engendrer une grande souffrance morale et psychologique.

*M.P.*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/grand-conseil-fecondation-in-vitro-les-vaudois-continueront-de-payer-103263262>.

## Bricoles

### Un peu de patience

Parce qu'un député vert s'alarme du fait qu'une chaîne de boulangerie a décidé de ne plus accepter d'argent

liquide, le Grand Conseil vaudois a récemment débattu d'une épineuse question: faudrait-il inscrire dans la loi l'obligation pour les commerces

d'accepter billets et pièces de monnaie?<sup>1</sup>

Il semble en effet que l'exigence du règlement par carte ou via un téléphone mobile tende à se répandre.

Or «la loi dit qu'un magasin doit accepter tous les moyens de paiement, sauf s'il indique clairement à l'entrée que sa politique est différente». En d'autres termes, n'importe quel commerçant pourrait décider de refuser les paiements en liquide au moyen d'une affichette fixée sur sa porte, au grand dam, notamment, des personnes très âgées, qui, à de notables exceptions près, ne sont pas entrées dans le monde numérique et seront à jamais incapables d'y pénétrer.

Faut-il pour autant enquiquiner les commerçants par le biais d'une nouvelle contrainte légale forcément provisoire?

Dans quelques décennies, nos descendants considéreront le paiement en liquide comme nous voyons, nous, les sacs d'écus.

Nous vivons une époque de transition. D'ici une vingtaine d'années, les gens pour qui une carte de crédit, un paiement sans contact et un règlement par Twint constituent d'angoissants mystères auront disparu.

D'ici là, faisons confiance au bon sens des commerçants, qui n'ont aucun avantage à se priver de clients dont l'argent liquide contribue aussi à leur prospérité.

M.P.

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/canton-de-vaud-imposer-aux-magasins-d-accepter-le-cash-n-est-pas-si-facile-103278822>.

## Aides

En lisant **20 minutes** en ligne le matin du 13 février, j'ai découvert deux programmes d'aide émanant l'un du Conseil fédéral<sup>1</sup>, l'autre du Conseil d'Etat du canton de Genève<sup>2</sup>.

Le premier prévoit d'allouer, sur les douze prochaines années, 5 milliards de francs à la reconstruction de l'Ukraine.

Le second, d'un montant de 10 millions, prétend voler au secours des organisations internationales, qui font le bonheur de Genève et dont la santé financière est gravement menacée par l'avarice des Etats-Unis et de quelques autres pays.

Je ne doute pas que cette générosité procède à Berne comme à Genève d'un admirable sentiment humanitaire qui ne s'exerce aux dépens des contribuables que parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

Le problème est que lesdits contribuables ne partagent pas tous les graves préoccupations de leurs autorités, tant s'en faut.

Si j'en juge par les commentaires des lecteurs de **20 minutes** en ligne, il y a un abîme entre un monde politique altruiste qui, à l'instar de la veuve de l'Evangile<sup>3</sup>, fait don de son nécessaire, et une plèbe égoïste, qui professe que «charité bien ordonnée commence par soi-même»; qui juge que, avant de s'occuper des autres, on devrait financer l'AVS, en particulier la treizième rente, ou diminuer les impôts.

Que de noblesse chez ceux qui donnent! Que de petitesse chez ceux qui paient!

M.P.

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/suisse-aide-de-15-milliard-de-francs-pour-l-ukraine-d-ici-a-2028-103279547>.

<sup>2</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/geneve-plan-d-urgence-en-faveur-de-la-geneve-internationale-103279787>.

<sup>3</sup> Marc 12, v. 41-44.

## Le prix n'a pas de sexe

Vu sur Facebook: l'actrice Bella Ramsey a exigé que soit créée dans le futur une catégorie spéciale pour les non-binaires, dont elle prétend faire partie. En effet, elle se serait sentie offensée d'avoir été désignée par le pronom «elle» et non «iel» alors qu'elle était nommée comme meilleure actrice aux Emmy Awards pour son rôle dans *The Last Of Us*. Quelques recherches sur internet ne permettent pas de confirmer que le post de Facebook repose réellement sur des propos de l'actrice, mais il est établi que sa nomination dans la catégorie «meilleure actrice» a suscité des critiques sur la toile.

Certains articles indiquent que l'actrice aurait partagé sur les réseaux sociaux qu'elle espérait la création de catégories neutres en ce qui concerne le «genre» pour les remises de prix. Il ne s'agirait donc pas de créer <sup>4</sup> une catégorie spéciale pour les licornes mais bien de supprimer la distinction entre meilleur acteur et meilleure actrice, pour ne juger que de l'interprétation. C'est une bonne idée, mais que vont en penser les féministes?

D'un côté, elles devraient souscrire à ce concept d'égalité parfaite. Mais que se passerait-il si c'étaient des hommes qui gagnaient la majorité des prix? Faudrait-il introduire des quotas?

Mi.P.

## Pas cette année, chéri

**20 minutes** du 23 janvier titrait: «Désormais, le mariage n'est plus une servitude sexuelle». L'article traitait de la condamnation de la France par la Cour européenne des

droits de l'homme pour avoir prononcé un divorce pour faute, sous prétexte que l'épouse refusait d'avoir des relations sexuelles avec son mari depuis plusieurs années.

En Suisse, la notion de faute n'entre plus en compte depuis la révision du droit du divorce en 2000. Néanmoins, l'article 159, alinéa 3 du code civil indique que les époux se doivent assistance et fidélité. Le législateur a donc estimé nécessaire de maintenir la notion d'exclusivité dans les relations intimes entre les époux comme un des fondements du concept même de l'union conjugale.

Le fait de faire l'amour avec son conjoint, c'est finalement ce qui différencie une relation amoureuse d'une collocation avec un très bon ami.

Or s'il est évidemment compréhensible qu'en fonction des circonstances l'un des deux partenaires ne soit pas forcément partant à chaque fois, ne peut-on pas considérer que le rejet systématique de l'autre puisse être assimilé à une forme de violence psychologique?

De la même manière que l'infidélité est un motif de divorce, l'absence de

vie intime décidée par un seul des deux conjoints devrait être considérée comme un motif valable pour demander la fin de l'union conjugale.

*Mi.P.*

### 50% de rien, c'est rien

L'initiative des jeunes socialistes visant à imposer à 50% les successions de plus de 50 millions de francs développe déjà ses effets déléteres, alors même que la date de la votation n'est pas fixée. Les grandes fortunes boudent déjà la Suisse et, selon **20 minutes** du 2 février, le canton de Nidwald indique n'avoir plus de demandes d'enregistrement de personnes très fortunées.

Et c'est normal! En cas d'acceptation de l'initiative, on peut s'attendre à ce que la totalité des contribuables fortunés quittent la Suisse pour des cieux plus cléments; ils en ont les moyens. On peine à croire que, tout jeunes qu'ils sont, les jeunes socialistes n'aient pas le minimum de bon sens requis pour voir que cette initiative ne peut être que contreproductive. Il n'est pas nécessaire d'être au bénéfice d'un doctorat en économie pour comprendre qu'une fis-

calité confiscatoire provoque une baisse des recettes, soit à cause de la fuite des gros contribuables, soit à cause du développement de l'économie souterraine.

L'objectif de l'impôt ne doit pas être de punir ceux qui génèrent de la richesse ou qui en ont accumulé au fil des années, voire des générations. De nombreux pays ont déjà supprimé l'impôt sur les successions et c'est réjouissant, car la masse successorale ayant été constituée par de l'épargne, elle a donc déjà été taxée.

*Mi.P.*

#### ***Le Pamphlet***

*Case postale 998,*

*1001 Lausanne*

[courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)

*Directeur de publication:*

*Michel Paschoud*

*ISSN 1013-5057*

